

# dial

## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

GCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1354 - 8 décembre 1988 - 4,5 F

### D 1354 ARGENTINE: PROCÈS DES ASSASSINS PRÉSUMÉS DES PRÊTRES ET DE L'ÉVÊQUE DE LA RIOJA

La mort "accidentelle" en 1976 de Mgr Angelelli, évêque de La Rioja, était un meurtre: ainsi avait conclu la justice le 19 juin 1986 (cf. DIAL D 1141). En juin 1988 les assassins présumés de Mgr Angelelli bénéficiaient d'un non-lieu dans le procès sur cet assassinat. La mesure provoquait l'indignation des actuelles autorités diocésaines de La Rioja (premier document ci-dessous).

Lors de sa déposition, en septembre 1988, dans le procès sur le double assassinat en 1976 des PP. Gabriel Longueville et Carlos Murias (cf. brochure DIAL "Padrecito Gabriel, vie et mort argentines"), l'un des accusés précisait que l'assassinat du P. Longueville n'était pas au programme: il a été exécuté parce que, comme curé, il avait insisté pour accompagner son vicaire qui était le seul visé. La révélation est d'importance car elle explique mieux les circonstances de l'arrestation illégale des deux prêtres; et, surtout, elle fait ressortir le caractère évangélique d'un geste conduisant le P. Longueville à une mort quasi certaine (deuxième document ci-dessous).

Le 14 octobre, à la surprise générale, deux des accusés étaient acquittés dans cette affaire pour manque de preuves (troisième document ci-dessous).

Note DIAL

## 1. Non-lieu dans l'instruction du procès des assassins présumés de Mgr Angelelli

### LE CAS DE MGR ANGELELLI, VIVE PRÉOCCUPATION DE L'ÉGLISE DE LA RIOJA

Suite aux informations véhiculées ces jours-ci par la presse sur le non-lieu en faveur du personnel militaire inculpé dans le procès en cours devant la chambre fédérale de justice de Córdoba sous la qualification d'homicide, dont l'instruction porte sur l'assassinat de l'ancien évêque de La Rioja Mgr Enrique Angelelli, l'Eglise diocésaine de La Rioja, dans l'accomplissement de sa mission d'annonce de la vérité et de la justice du royaume du Christ, tient à rendre publique sa vive préoccupation - en cas de confirmation de l'information - devant cette nouvelle atteinte éthique aux institutions démocratiques.

Il nous semble aberrant et malhonnête du point de vue de la morale chrétienne - laquelle cherche à ordonner l'activité humaine au bien, à la justice et à la vérité - que, dans notre patrie, on disculpe au motif du devoir d'obéissance ceux auxquels des crimes sont imputés.

Aussi, dans ce cas particulier, nous interrogeons-nous: l'ordonnance du juge Vidal de non-lieu en faveur des inculpés ainsi que la probable décision de la chambre fédérale de Córdoba dans le même sens ne sont-elles pas sujettes à contestation en raison même du but de l'instruction judiciaire qui est de rechercher la vérité et d'appliquer la justice? Protéger les inculpés en faisant valoir les dispositions des

lois du point final et du devoir d'obéissance (1), ne serait-ce pas, par hasard, reconnaître la responsabilité et la culpabilité des inculpés dans ce procès criminel en cherchant à les disculper?

Selon un raisonnement logique et simple, il nous semble clair qu'en les faisant bénéficier de deux lois qui les disculpent d'une faute objectivement existante, c'est reconnaître que ces bénéficiaires sont coupables. Et cette triste réalité consistant à accorder l'impunité au criminel nous conduit à douter que, dans notre patrie, la justice puisse atteindre ses objectifs.

Comme Eglise du Christ nous exigeons une nouvelle fois, au nom de Dieu et pour le salut de la nation, que l'enquête se poursuive sur ce crime, comme sur les autres, jusqu'à ce que la vérité éclate et que justice soit rendue.

L'amour et le pardon, qui sont des exigences du message de Jésus, ne vont jamais sans la vérité, la justice et la défense de la vie, lesquelles sont aussi des exigences de ce même message.

Parce que nous aimons même nos ennemis, nous demandons évangéliquement la justice. Parce que nous voulons pardonner, un pardon concret, nous voudrions savoir quoi pardonner et à qui pardonner. Parce que nous aimons les coupables, nous attendons leur repentir et la réparation du dommage causé, car c'est un bien et c'est la seule chose qui leur apporterait la paix profonde de la conscience.

Notre ferme exigence ne nous fait pas perdre l'espoir basé sur les paroles de Jésus: "Il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert et rien de secret qui ne doive être connu".

Bernardo Witte, évêque de La Rioja  
et le Conseil presbytéral  
La Rioja, le 10 juin 1988

## 2. Eléments nouveaux dans le témoignage des assassins présumés du P. Gabriel Longueville

### LE JUGEMENT SUR L'ASSASSINAT DES DEUX PRÊTRES CONTINUE

(Article de *La Nación* du 10 septembre 1988)

D'autres détails, en plus de ceux ayant trait à la subversion comme motif de l'assassinat des prêtres de la province de La Rioja Juan de Dios Murias (2) et Gabriel Longueville, ont été révélés au cours du jugement public qui se déroule actuellement dans la ville d'El Chamental.

Au cours de la dernière audience, le capitaine de frégate (de réserve) Osvaldo Barrio qui remplissait la fonction de commissaire du Secrétariat d'Etat au renseignement (SIDE) au siège de Córdoba, a déclaré devant la chambre criminelle qu'en 1976 il était propriétaire de 60.000 hectares dans la région de La Chimenea.

Soixante-dix personnes vivaient là et, à cet endroit, les prêtres assassinés conscientisaient les gens sur leurs prétendus droits sur ces terres (3).

Il a ensuite affirmé qu'il avait vendu ces propriétés pour 780.000 dollars, mais la transaction n'a finalement pas eu lieu parce que les terres n'avaient pas été abandonnées par ces occupants.

[1] Lois adoptées respectivement le 23 décembre 1986 et le 4 juin 1987 (NdT).

[2] Le prénom est Carlos et non pas Juan (NdT).

[3] On notera le constat qui vaudrait mobile du double assassinat (NdT).

## A la disposition de la justice

Le tribunal a résolu que le capitaine d'aviation Juan Francisco Zelaya, un autre des déposants, reste à la disposition de la justice pour comparution à une séance d'identification. Zelaya ressemblerait à une personne qui faisait partie du groupe ayant, le 17 juillet 1976 (4), emmené hors du presbytère d'El Chamical les deux prêtres qui avaient été retrouvés le lendemain (5) criblés de balles près de la voie ferrée Ferrocarril Belgrano.

L'ancien séminariste Ricardo Vera a également déposé. Il est accusé d'être l'un des responsables du double assassinat. A son sujet le tribunal a également résolu qu'il reste à la disposition de la justice pour de nouvelles déclarations et pour une confrontation avec l'évêque de La Rioja, Mgr Bernardo Witte, qui fera sa déposition à son retour de Buenos-Aires où il fait des démarches en rapport avec sa fonction.

## La déposition d'un accusé

L'accusé Juan Jesús Sánchez a déclaré devant le tribunal comment les prêtres avaient été enlevés et assassinés.

Il a précisé que, sur ordre du ministre de l'intérieur de l'époque, Albano Harguindeguy, et avec la participation de l'ancien responsable de la police de la province de Buenos-Aires, Juan Ramón Camps, il avait été demandé au commandant de l'Ecole de mécanique de la marine, le contre-amiral Rubén Chamorro, qu'un groupe formé de lui-même, Sánchez, de Gastón Dolan et d'une personne du nom de Molinari "aille faire un travail à La Rioja".

## Séquestration et transfert

*"Quand je suis arrivé à Chamical, a déclaré Sánchez, la première chose que j'ai faite c'est une inspection des lieux, car je n'ai jamais fait de "travail" sans avoir toutes les garanties nécessaires. Comme j'avais eu la garantie qu'il n'y aurait pas de patrouille de police et que dans la ville personne ne serait au courant, alors je suis passé à l'action."*

Le groupe, d'après les déclarations de l'accusé, s'est rendu à l'église devant laquelle sont sortis de voiture Molinario (6) et Dolan pour aller interroger les prêtres. Mais *"comme ils n'étaient pas là, ça m'a mis en colère parce que dans ce genre de "travail" on ne peut pas se permettre la moindre erreur"*.

Les prêtres se trouvaient au presbytère. Molinario et Dolan sont allés les chercher là *"tandis que moi, a-t-il déclaré, je suis resté dans la voiture, le revolver à la main, à observer un couple qui se trouvait à une trentaine de mètres"*. Sánchez a ajouté que *"l'enlèvement était seulement prévu pour le Père Murias. Pressentant que les choses allaient mal pour lui, Longueville a voulu l'accompagner"* (7). Il a précisé que *"l'affaire concernait Murias parce qu'il s'était prononcé dans un sermon contre le gouvernement des forces armées"* (8).

## Transfert et interrogatoire

Le ravisseur a expliqué que le groupe est parti avec les prêtres pour se rendre à la base aérienne où se trouvait le commissaire Domingo Benito Vera. *"Nous avons*

---

(4) Le dimanche 18 juillet, et non 17 (NdT).

(5) En réalité le surlendemain au soir (NdT).

(6) Orthographe différente du nom mentionné quelques lignes plus haut (NdT).

(7) La précision est d'importance puisqu'elle est la reconnaissance du caractère totalement gratuit de l'assassinat du P. Gabriel Longueville (NdT).

(8) Ce qui signifie que le P. Carlos Murias a été assassiné pour "délit d'opinion" (NdT).

conduit les curés, a continué Sánchez, dans les locaux du commandement de la base. Pendant qu'on roulait, je leur disais de ne pas s'en faire parce que c'était seulement pour un interrogatoire. En fait on les emmenait là parce qu'on ne voulait pas les tuer dans la voiture."

Il a déclaré qu'il n'avait pas participé aux interrogatoires, à la différence de Vera, et qu'ensuite "on a emmené les curés qui avaient les mains ligotées dans le dos, les yeux bandés et qui étaient recouverts de couvertures et de ponchos".

### L'assassinat

Sans jamais faire preuve de la moindre nervosité, Sánchez a continué: "Les curés une fois installés, trois voitures sont parties en convoi: une Ford Falcon, une Torino et une camionnette Combi de la base aérienne. Arrivés à l'endroit prévu, tout le monde est descendu, tandis que je restais à faire le guet. Ils ont emmené les curés quasiment en les portant, ils ont sectionné les barbelés longeant la voie ferrée et après s'être moqués d'eux ils les ont abattus. Je crois que tous leur ont tiré dessus." Il a expliqué qu'ont été utilisés des fusils Itaka et un lance-fusée "qui désintègre une bagnole à quatre-vingts mètres si elle est touchée".

Il a ajouté qu'après le double assassinat "la camionnette est retournée à la base aérienne et les voitures sont parties à la ville de La Rioja où elles se sont séparées. Tout s'est passé très vite, a-t-il dit, et sans aucun problème étant donné qu'il n'y avait pas de patrouille de police, comme on leur en avait donné la garantie". A La Rioja, "nous avons pris l'avion jusqu'à la base aérienne de Morón et de là nous nous sommes rendus à l'Ecole de mécanique de la marine. On me payait pour chaque "travail" et j'avais presque toujours un contact direct avec mon supérieur Chamorro, pour lequel j'avais du respect jusqu'à un certain point" a raconté Sánchez.

Il a également précisé que "ce crime nous aurions pu le commettre en pleine place d'El Chamental sans que personne intervienne... Qui aurait bien pu nous faire des ennuis?"

### 3. Acquittement de deux accusés dans le procès d'El Chamental

#### ACQUITTEMENTS AU PROCÈS SUR L'ASSASSINAT DES DEUX PRÊTRES DE LA PROVINCE DE LA RIOJA

(Article de *La Nación* du 15 octobre 1988)

La chambre criminelle de Chamental a acquitté Juan Jesús Sánchez et Eduardo Luis Lapellegrina, accusés au procès en jugement dans cette ville sur l'assassinat des prêtres Carlos de Dios Murias et Gabriel Longueville en juillet 1976.

Le tribunal a, hier, donné lecture de sa sentence et disposé par ailleurs de renvoyer à l'instruction le volumineux dossier commencé en 1976 et rouvert il y a quatre ans.

Au cours des débats il n'a pas été établi d'autres preuves contre Sánchez et Lapellegrina que les affirmations ressortant de leurs déclarations selon lesquelles ils avaient agi en soutien du "groupe opérationnel qui a séquestré Murias et Longueville, mais sans participer activement aux assassinats". C'est à ce motif que tant la défense représentée par Me Marcial Cerezo que le ministère public en la personne de Hugo Montiver avaient demandé l'acquittement des accusés.

L'audience a repris hier à 10 H, avec une heure de retard sur l'horaire prévu, et pendant la lecture de la sentence par les juges de la chambre criminelle Orestes

Chiavassa, Carlos del Moral et Graciela Bazán de Garrot, seul était présent Sánchez car Lapellegrina avait demandé l'autorisation de ne pas y assister.

Les accusés ont donc été acquittés dans ce procès, mais ils doivent purger les peines auxquelles ils ont été condamnés dans d'autres procès. Sánchez purge une peine de réclusion perpétuelle et Lapellegrina vingt et un ans de réclusion dont il a déjà fait la moitié.

L'issue de ce procès a tenu en suspens toute la province au cours des dernières semaines par suite des incidences relevées et des révélations faites, encore que les débats n'aient concrètement rien apporté de tellement éclairant.

Selon la version circulant ces dernières semaines, le critère prévalant encore quant au mobile de l'assassinat de Murias et de Longueville était d'ordre économique, lié à la vente d'importantes superficies de terre dans la région de Chamental où le premier (9) se livrait à des tâches pastorales en compagnie de l'évêque de l'époque Enrique Angelelli. Mais il n'a pas été possible de relever des preuves suffisantes dans le sens de cette thèse.

Les prêtres ont été séquestrés dans la nuit du 17 juillet 1976 (cf. note 4) à la paroisse de Chamental et on les a retrouvés le lendemain (cf. note 5) criblés de balles, avec des marques de tortures, sur le bas-côté de la voie ferrée Ferrocarril General Belgrano, à cinq kilomètres environ au sud de la ville.

Trois semaines plus tard, le 6 août (10), Mgr Angelelli mourait dans un accident d'auto à Punta de Los Llanos, à 40 km au nord de Chamental, alors qu'il rentrait à La Rioja en emportant avec lui des documents concernant la mort des prêtres.

Les deux faits ont souvent été mis en rapport, mais les instructions judiciaires n'ont toujours pas mis en lumière les éléments permettant de corroborer ce lien de façon décisive.

---

[9] Le P. Murias (NdT).  
[10] Le 4 août et non pas le 6 (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)